

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 29 avril 2014

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, B. BOURBON, Gaëlle CHARPIN, JM DURDILLY, JM. GARNIER, JM. LERISSEL, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON

Absents et excusés : R. MAYNARD pouvoir donné à B. BOURBON, Y. MOREAU pouvoir donné à M. DUCROS, S. CORGIER pouvoir donné à C. GALILEI

Absent : S. KASPRZYK

Le Conseil Municipal de ce mardi 22 avril 2014 avait pour ordre du jour :

- 1/ Affectation des résultats de l'exercice précédent
- 2/ Délibération adoptant les contributions directes – votes des taux pour 2014
- 3/ Proposition d'une liste de contribuables pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs
- 4/ Contributions de la commune aux charges du SYDER 2014
- 5/ Délibération pour l'extinction de l'éclairage public
- 6/ Attributions de subventions aux associations pour l'année 2013
- 7/ Crédit de fournitures scolaires pour l'école privée Ste Agathe – année 2014
- 8/Contributions aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Ste Agathe
- 9/ Attribution d'une subvention à l'association « Chouette Cantine »
- 10/ Vote du budget primitif – année 2014

Questions diverses

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

Madame le Maire propose l'affectation de résultats de la manière suivante :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report exercice 2012	46 701,28€	100 000,00€
Recettes de l'exercice 2013	106 415,74€	406 998,88€
Dépenses de l'exercice 2013	142 319,26€	360 321,85€
Résultats de l'exercice 2013	-35 903,52€	46 677,03€
Résultats de clôture 2013	10 797,76€	146 677,03€

Section de fonctionnement : 100 000€

Section d'investissement : 46 677,03€

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition d'un **pacte fiscal** du président de la COR qui souhaite l'harmonisation des taux entre les 3 communautés de communes. Dans l'ensemble, augmentation des taux de la COR (sur lesquels la commune

n'a pas de prise) donc demande de diminution des taux communaux en échange d'une augmentation de l'attribution de compensations pour la commune pour cette année. Réajustement des taux de la commune.

Voici les taux pour 2014 :

	Commune 2013	CCPAT 2013	Commune 2014	COR 2014
Foncier non bâti	27,84	1,95	19,58	7,76
Taxe d'habitation	6,27	6,91	4,41	9,09
Foncier bâti	8,03	0,00	5,65	2,67

Adopté à l'unanimité

3/ PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le Maire indique au conseil municipal que consécutivement à l'élection du maire et des adjoints qui a eu lieu en date du 5 avril 2014, il convient de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs. Mme le Maire doit faire une proposition au centre des impôts d'une liste comportant 24 noms, soit 12 titulaires et 12 suppléants.

Adopté à l'unanimité

4/ OBJET : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DU SYDER – ANNEE 2014

Madame le Maire expose au conseil municipal que la quote-part de la commune aux charges du syndicat départemental des énergies du Rhône (SYDER) s'élève à la somme de 22 700,46€ pour l'année 2014.

Elle invite l'assemblée à se prononcer soit sur l'acceptation par le SYDER, soit sur la budgétisation totale ou partielle de cette contribution.

Madame le Maire propose d'inscrire pour partie au budget de la commune la contribution de cette dernière aux charges du SYDER pour l'année 2014, à hauteur de la somme de 5 000€

Le solde soit 17 700,46 € sera recouvré directement auprès des contribuables par le SYDER.

Adopté l'unanimité

5/ DELIBERATION POUR L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (régularisation)

Madame le Maire soumet au conseil municipal la proposition de procéder à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, et ceci, par mesure d'économie d'énergie (demande SYDER).

Elle propose d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin tous les jours de la semaine.

Adopté à l'unanimité

6/ OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2014

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer à propos de l'octroi des subventions communales en faveur des associations et organismes qui présentent un intérêt sur le plan communal

Elle propose les subventions suivantes pour l'année 2014 et invite le conseil municipal à se prononcer :

ADAPEI	120	
ADMR	250	
ADHA	250	
APEL	975	
AMIS SAINT JUST (téléthon)	170	
ASSOCIATION LA FARANDOLE (fonctionnement)	250	
SOU DES ECOLES PUBLIQUES	1575	
BIBLIOTHEQUE (1 euros/habitant) (814)	814	
GROUPEMENT D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES		470
SOCIETE MUSICALE	400	
RESTAURANT SCOLAIRE	0.83/jour/enfant	
CHOUETTE LES VACANCES (fonctionnement)	250	
CHOUETTE LES VACANCES (centre de loisirs)	0.77/jour/enfant	
LA TRUITE DE ST JUST	150	
GROUPE SENIORS	150	
ECHANGE AMITIES STJUST/COLTI-ALUNIS	400	
PROVISION POUR SUBVENTIONS A VENIR (Chouette les vacances et restaurant scolaire)	4907,94	

Adopté à l'unanimité

ECOLE DE MUSIQUE 250
(M. Jean-François LACROIX n'a pas voté pour cette subvention étant président de l'association)

Nombre de votants 13

Adopté à l'unanimité

TOTAL 13 000

Adopté à l'unanimité

7/ CONTRIBUTION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE Sainte Agathe – ANNEE 2014

Le conseil municipal,

Entendu le rapport du maire rappelant :

Qu'un contrat d'association liant l'école Sainte Agathe de Saint Just d'Avray à l'état sur le fondement de la loi du 31 décembre 1959 modifiée, la charge des dépenses de fonctionnement de l'établissement incombe à la collectivité qui supporte les dépenses de fonctionnement des classes correspondantes de l'enseignement public.

Madame le Maire propose que la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée soit arrêtée à la somme de 17 981,12 € pour l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité

8/ CREDIT DE FOURNITURES POUR L'ECOLE Sainte Agathe – année 2014

Madame le Maire invite le conseil municipal à fixer la somme allouée à l'école Sainte Agathe en 2014 au titre des fournitures scolaires et propose un crédit de 52.00 € par élèves, soit pour **39** élèves, la somme de **2 028** € qui sera affectée à l'achat de fournitures scolaires destinées aux enfants qui fréquentent l'école primaire privée de Saint Just d'Avray. La dépense sera imputée à l'article 6067 (fournitures scolaires) du budget communal de l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité

9/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CHOUETTE CANTINE »

Ajustement de la subvention et provision jusqu'à juillet 2014 font ressortir un montant de 2218,06 € (0,83 €/jour/enfant) + heures du personnel.

Détails :

Régularisation de septembre à juillet	313,24 €	
Provision de mars 2014 à juillet 2014	1 367,43€	
Heures Mme Combaz	537,39€	
TOTAL		2218,06€

Adopté à l'unanimité

10/ Vote du budget primitif – année 2014

Madame le Maire procède à la lecture des propositions budgétaires pour 2014.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvement réels :	487 084,00	494 584,00
Mouvement d'ordre :	7 500,00	0,00
Section d'investissement		
Mouvement réels :	205 884,63	198 384,63
Mouvement d'ordre :	0,00	7 500,00
TOTAL	700 468,63	700 468,63

Adopté à l'unanimité

Question diverses :

Rythmes scolaires : Suite à la réunion en concertation avec les institutrices et les parents délégués des 2 écoles et la présidente de la cantine, de nouveaux horaires ont été définis afin de permettre à la commission sociale de monter le projet. Ces horaires seront communiqués à l'académie cependant le changement n'est pas garanti

Horaires :

8h45 -11h30 tous les matins sauf mercredi matin de 8h45 – 11h45

13h30-16h30 les lundis et jeudis

13h30-15h30 les mardis et vendredis

La plantation des fleurs est prévue le vendredi 9 mai 2014

Une réunion sera prévue prochainement avec le Cabinet Thiebault pour informer le nouveau conseil sur le dossier de la carte communale.

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire

Christine GALILEI